

## Attestation de formation des agents des entreprises de protection privée de navires

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **344t**

Code(s) ROME : **N3102**

Formacode : —

Date de création de la certification : **07/01/2015**

Mots clés : **protection**, **NAVIRE**, **NAVIGATION MARITIME**, **sureté**

### Identification

Identifiant : **721**

Version du : **29/05/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 7 janvier 2015 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises privées de protection des navires et relatif aux agréments des organismes délivrant une formation professionnelle aux dirigeants et agents des entreprises privées de protection des navires

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Former les agents des entreprises de protection privées des navires (nouvelle activité privée de sécurité spécifique à la protection des navires - lutte contre la piraterie en mer)

Les entreprises privées de protection des navires exercent l'activité qui consiste, à la demande et pour le compte d'un armateur, à protéger, contre les menaces extérieures, des navires battant pavillon français. Cette activité ne peut s'exercer qu'à bord du navire qu'elle a pour but de protéger. Elle a pour fin de garantir la sécurité des personnes embarquées sur le navire, équipage et passagers. Elle pourvoit également à la protection des biens transportés.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

##### Formation juridique

- environnement juridique de la protection privée des navires (connaître la loi relative à la protection des navires ainsi que ses décrets et arrêtés d'application),

- droit pénal français (connaître les dispositions pertinentes du code pénal et du code des transports),

### Public visé par la certification

- salariés
- dirigeants

- droit international de la mer (connaître les dispositions essentielles de la convention des Nations unies sur le droit de la mer),

- prescriptions générales concernant la détention d'armes (connaître la législation française relative aux armes à feu, aux armes non létales et au matériel de sûreté).

## **Module Environnement maritime**

- familiarisation à l'environnement maritime (connaissances essentielles de l'environnement maritime et des règles de conduite à bord),

- sécurité maritime (code international de la gestion de la sécurité - cpde ISM),

- sûreté maritime (mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion - BMP - de l'Organisation maritime internationale).

## **Module Gens de mer**

- sécurité maritime (compréhension des enjeux essentiels de sécurité maritime. Etre en mesure de communiquer avec l'équipage pour ce qui regarde les questions de sécurité élémentaires ; connaître les mesures à prendre en cas d'alarme et les procédures).

## **Module technique**

- gestion des premiers secours (savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours et apporter les premiers secours en cas de blessure par balle),

- emploi de l'armement de dotation (maîtrise du fonctionnement et du maniement des armes en service).

## **Module opérationnel**

- veille et prévention (connaître les moyens et procédures de veille à bord d'un navire),

- maîtrise des règles d'engagement (connaître et mettre en œuvre les procédures de vigilance),

- connaître et mettre en œuvre les mesures de défense et de réaction.

## *Modalités générales*

Formation de 87 heures\* chez un prestataire agréé par la Direction des affaires maritimes

\* peut être allégé pour les détenteur d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), d'un PSC1 ou d'un certificat de formation spécifique à la sûreté.

## *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Les agents doivent justifier de compétences professionnelles.

### *Compétences évaluées*

Centre(s) de passage/certification

Connaissances juridiques, communication avec un équipage de navire, sûreté maritime, législation relative aux armes à feu, maîtrise du fonctionnement et du maniement des armes, procédures de vigilance, mesures de défense et réaction

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Aucun

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Formation-professionnelle-des.html>

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de formation des agents des entreprises de protection privée de navire

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Formation créée en janvier 2015 - aucune statistique disponible

### *Autres sources d'information*

—